

1. Bilan Intéressement 2011 (Pour information)

Présentation dossier M. J. PERNOT

Tous les critères ont été atteints pour l'année passée, ce qui a permis de verser un montant moyen de 1 750 Euros.

75 % des agents placent leur intéressement

5 % des salariés ont fait un placement PARTIEL

25 % des agents se sont fait PAYER leur intéressement. Il s'agit de jeunes agents.

Les données chiffrées transmises en CCE auraient du être jointes au dossier, afin de pouvoir se prononcer sur le contenu de cet accord. Les documents seront transmis aux membres du CCE.

2. Projet d'avenant pour l'année 2012 à l'accord intéressement 2011-2013 (Pour avis)

Présentation M. J. PERNOT

Modification de critère notamment en instaurant le critère «Innovation Participative» en lieu et place du critère EAAP.

Toute non signature de cet avenant aura pour effet de priver tous les agents du versement de l'intéressement pour l'année à venir. Les critères retenus sont totalement atteignables, la Direction propose des rendez-vous réguliers pour fournir un état d'avancement sur l'atteinte des critères. Le critère INNOVATION était réclamé très fortement par GRDF. La Direction ne considère pas la signature de cet avenant comme une victoire, mais comme l'aboutissement dans un dossier avec une contrainte très forte du calendrier. La volonté de la Direction est d'ouvrir une négociation sur l'architecture de l'accord intéressement permettant ou autorisant l'augmentation du montant de l'intéressement revenant aux agents. La Direction prend acte de la demande de versement d'un intéressement complémentaire de 500 euros à tous les agents, cette question sera abordée avec la présidente d'ERDF.

Déclaration FO Energie et Mines

«FO Energie et Mines a revendiqué une augmentation de l'enveloppe financière globale destinée à l'intéressement compte tenu des bons résultats de notre entreprise.

Alors que les résultats de notre entreprise se sont améliorés de manière très significative, le montant moyen de l'intéressement est resté inchangé, nous le regrettons.

FO Energie et Mines a fait preuve durant toute la négociation sur l'avenant à l'accord intéressement d'un esprit novateur et d'initiative, tout en exigeant que le montant moyen revenant aux agents s'inscrive en hausse, pour tenir compte de l'amélioration des résultats de notre entreprise.

Le projet qui nous est présenté prévoit un nouveau critère appelé critère « Innovation participative », FO Energie et Mines n'est pas opposé à ce critère à condition d'avoir la certitude que le seuil retenu soit atteignable, et permette aux agents d'accroître le montant d'intéressement qu'ils percevront au titre de 2012.

FO Energie et Mines n'est pas opposée à la mise en place de critères ou des clauses de « sur-performance » permettant de majorer le montant moyen de l'intéressement, à la condition que les indicateurs retenus soient pertinents.

FO Energie et Mines prend acte de l'engagement de la Direction de porter le nominal à 1 850 euros.»

AVIS

FO Energie et Mines *émet* un AVIS POSITIF sur le projet d'avenant pour l'année 2012 à l'accord intéressement 2011-2013 afin de ne pas priver les agents du versement de l'intéressement pour l'année 2012.

CGT et CFDT CONTRE mais ces 2 organisations signeront l'avenant intéressement.

CFE POUR.

ATTENTION DANGER,

Intervention de la délégation CGT en séance CCE ERDF 14 Juin 2012, qui revendique pour que l'intéressement entre dans la base de calcul de la retraite. Cela signifie, pour être clairs, que l'intéressement soit soumis à toutes les cotisations sociales tant salariales que patronales. L'enveloppe globale étant de 61,5 Millions d'€, qui reviennent aujourd'hui directement aux agents, cela impliquerait une réduction de l'enveloppe globale de près d'un tiers (part des cotisations patronales), et une réduction du montant revenant directement aux agents de plus de 20 % à 25 % (cotisations salariales). Un tel projet conduirait à réduire le montant de l'intéressement versé aux agents de près de la moitié. Sans oublier que les éléments soumis aux cotisations sociales entrent dans la base du revenu soumis à l'Impôt sur le Revenu.

Après la pénibilité, ce sera bientôt le tour de votre intéressement....

3. Quitus sur les comptes 2011 du CCE

Présentation des chiffres par le Trésorier du CCE d'ERDF

Les représentants du personnel donnent QUITUS à l'unanimité

4. Bilan accord Handicap (pour information)

L'accord handicap est à conjuguer avec les décisions contenues dans l'accord STSR qui prévoit un recours accru au secteur protégé.

Déclaration FO

«FO Energie et Mines a signé l'accord national 2009-2012 pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées à ERDF. Cet accord permet à tous les acteurs de notre organisation syndicale d'être moteurs pour peser auprès des décideurs et faire progresser les conditions d'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. FO a obtenu de nombreux engagements nationaux qu'il faut transformer en actions concrètes. FO Energie et Mines est satisfait de l'accroissement du taux d'emploi sur la durée de l'accord (+ 1 point), se traduisant par une augmentation du recrutement (**objectif** : recruter 30 CDI et accueillir 16 alternants par an a minima, **Réalisé** : 133 recrutements statutaires pour un objectif de 90, 62 alternants pour un objectif de 48). Nous notons l'effort de développement en faveur de l'emploi indirect au sein du secteur protégé et adapté mais nous souhaitons que la part de l'emploi direct progresse davantage. L'intégration et le parcours professionnel des personnes en situation de handicap doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'embauche ou de la mutation dans une nouvelle unité. Le médecin du travail et le Correspondant Handicap doivent être informés de l'arrivée d'une personne en situation de handicap dans l'Unité. Des efforts de sensibilisation devront être poursuivis en interne impliquant davantage les managers et les RH afin de faciliter l'acceptation de diverses formes de handicap et pour certaines une productivité moindre. Changer le regard sur le handicap dans l'entreprise prendra du temps, mais depuis toujours, c'est l'engagement des militants FO qui permet d'imposer aux directions de faire plus que le minimum pour les salariés.»

5. Projet Accueil Distributeur (pour Avis)

Présentation du dossier M. C. CARVAL

Le dossier présenté aujourd'hui fait suite aux précédentes présentations pour information devant le CCE. Ce dossier résulte d'un constat sur site, des difficultés rencontrées par les agents, et les réclamations émanant de nos clients sur notre absence de réponse adaptée aux différentes sollicitations, qui sont reprises par la FNCCR et qui interroge notre organisation. Ce dossier a pour ambition d'apporter des

réponses par rapport à toutes ces difficultés, et harmoniser les différentes expérimentations qui sont actuellement en cours au plan national. Le dossier a pour ambition de fixer un cadre de cohérence permettant de drainer les appels restés sans réponse, et de mettre en oeuvre des moyens permettant à nos clients de rencontrer nos équipes. L'organisation envisagée doit permettre de traiter aussi les réclamations écrites ou acheminées par mail, afin de les traiter en leur apportant une réponse appropriée ou en les ré-acheminant vers l'entité concernée. Le dossier évoque aussi la problématique de notre présence en milieu rural. Le dossier synthétise un panel de solutions, comme les bus qui se rendraient sur les marchés à la rencontre des clients, rémunérer des agents municipaux qui assureraient des vacations pour notre compte, ou prendre en charge les coûts d'agents ERDF se rendant sur place pour rencontrer des clients à des dates prévues. Ces différentes expérimentations feront l'objet d'un retour d'expérience pour évaluer les résultats au niveau de nos clients, mais aussi au niveau des élus locaux. Cette démarche serait pilotée au niveau national pour éviter la «pagaille». La restitution se fera devant le CCE mais aussi devant la CRE pour les informer sur les efforts réalisés par notre entreprise pour compenser le déficit de notoriété enregistré depuis plusieurs années. La CRE devant intégrer le coût de ce service dans le TURPE, actuellement, ce n'est pas le cas. Le dossier une fois adopté en CCE, sera ensuite présenté en région, et sera accompagné d'un retour d'expérience en local. L'accueil Distributeur sera créé par publication de postes, la Direction Régionale sera l'employeur en cible, il s'agira d'une préconisation de la Direction Nationale, sachant que les situations locales ne permettent pas de mettre en place immédiatement ce rattachement faute de structure locale support en maille 25 (cible organisationnelle => 2013). Il conviendra d'apporter des outils de formation permettant à tous les acteurs d'appréhender les différents outils de ce nouvel environnement. Ce volet FORMATION sera élaboré en simultané. Ce projet devra être financé, la Direction accompagne et porte ce projet devant la CRE, même si toutes les lignes de services ne donneront pas lieu à des financements au travers du TURPE. Concernant le classement des salariés, le travail demandé correspondrait plus à des plages 7-9, bien que l'ambition de la Direction, n'est pas de fermer les portes aux agents 3-7 qui souhaiteraient intégrer cette nouvelle structure. Les agents qui prendraient un poste en 3-7, pourraient accéder à une nouvelle plage dans un délai de 18 mois, s'ils sont vraiment à l'aise dans leur activité.

Déclaration FO

«Le projet Accueil Distributeur poursuit plusieurs objectifs que FO Energie et Mines ne peut que soutenir, un retour vers la proximité et une meilleure lisibilité des équipes vis-à-vis de l'externe. Ce projet prévoit de créer des groupes dont la mission essentielle sera d'apporter des réponses aux clients, ce qui conduira les agents à consacrer une grande partie de leur activité à une activité téléphone. Or, ces agents sont en grande partie issus des plateaux clientèle qu'ils avaient déserté pour ne plus avoir à supporter une activité constituée de 100 % de téléphone.

L'accueil Distributeur constitue, de notre point de vue, le point d'entrée vers notre entreprise, il importe de l'organiser au mieux, tout en valorisant le travail des agents, et de faciliter le quotidien des agents, d'améliorer nos rapports vis-à-vis des autorités concédantes et de nos clients.

FO Energie et Mines souhaiterait avoir des précisions sur les activités actuelles des agents qui intégreraient ces nouveaux accueils Distributeur. En effet, les agents exercent aujourd'hui un certain nombre d'activités diverses et variées, que deviendront-elles dans cette nouvelle organisation ?

Ces centres d'accueil distributeur ne seront-ils pas en réalité des centres d'appels dédiés au Distributeur ? La Direction mettra-t-elle en oeuvre des mesures ambitieuses et volontaristes (ADP...) pour accompagner les agents qui intégreraient cette nouvelle organisation ?

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer les excès de la démarche de fermeture des accueils physiques de notre clientèle.

Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour restaurer les liens de confiance avec la clientèle Particulière mais aussi les collectivités locales.

Pour cela il est nécessaire d'y associer les moyens si l'on désire les mener à bien.

AVIS

FO Energie et Mines émet un avis POSITIF pour ce projet qui prévoit le gréement de 200 postes de travail.

CGT, CFE et CFDT : POUR

6. Examen des comptes ERDF 2011 (pour information)

Présentation du dossier Mme I. Triquerra (direction) et M. MANON (cabinet SECAFI)

Déclaration FO Energie et Mines

«L'analyse des résultats financiers d'ERDF pour l'exercice 2011 appelle de la part de FO Energies et Mines quelques remarques.

Tout d'abord, 2 faits marquants ont eu un impact significatif sur nos comptes en 2011 : l'amélioration de l'EBITDA le projet ARPEGE portant la durée de vie des « canalisations » de 40 à 50 ans, ce qui impacte les dotations aux amortissements et aux provisions. Le Chiffre d'Affaires est en croissance modérée + 67 M€ soit environ 2 % d'augmentation. Cette évolution est composée de plusieurs éléments :

Un effet climat défavorable (hiver très doux)

Une moindre évolution des volumes d'acheminement en raison de la conjoncture *économique morose* L'EBITDA a évolué de 321 M€ en 2011. Cette amélioration s'explique en raison de :

- La baisse des coûts d'accès au réseau de transport
- La baisse des achats de pertes

Les autres produits ont fortement augmenté en raison d'une augmentation des raccordements clients et corrélativement une réduction des raccordements des producteurs d'énergie, en raison notamment du changement de la réglementation sur les raccordements photovoltaïques. FO Energie et Mines tient à souligner les efforts significatifs réalisés en termes d'investissements, qui permettent de maintenir sinon d'améliorer la qualité de la desserte de nos clients.

Nous tenons à revenir sur le dossier LINKY, pour lequel l'incertitude du financement proposé, de la propriété et du retour sur investissement, nous semblent pas encore calés, ce qui laisse planer de très fortes incertitudes sur l'avenir de notre entreprise avec des enjeux financiers très prégnants.

Le résultat annuel de 2011 de 704 M€ est composé d'un résultat exceptionnel de 414 M€ dû à une modification des règles et méthodes comptables d'évaluation des « canalisations ».

Ce résultat exceptionnel n'étant pas reconductible, il convient de se montrer très prudent quant au résultat net d'ERDF.

Pour finir, FO Energie et Mines déplore que des dividendes soient versés au groupe EDF, plutôt que placés en partie en Réserves permettant ainsi d'assurer l'autofinancement de la filiale ERDF. Cette distribution de dividende risque d'appauvrir la filiale ERDF, et la mettre en difficultés pour assurer ses missions de Service Public.»

Pensez à Vous
Rejoignez nous